

***« Sensibiliser les familles /  
Reconnaitre et prévenir le Harcèlement »***

Dr Jean Chambry  
Pédopsychiatre

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

- **Définition** (Peter Smith, 1973)
  - Conduite agressive intentionnelle
  - Qui se répète régulièrement
  - Engendrant une relation dominant-dominé
- **Fréquence :**
  - 15 à 20% des élèves (1/7 à 1/5) entre 6 et 16 ans, dans tous les pays de l'OCDE (y compris USA, Japon, Australie)
  - Change de forme avec l'âge

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Le poids des mots

- **Harcèlement** (de « herser ») ou **school-bullying** (du néerlandais ancien « boele », bien-aimé, camarade puis fanfaron, bravache)

*(Heinemann, psychiatre suédois, après Lorenz qui a décrit le « mobbing » attaque de la meute, puis Olweus, psychologue norvégien)*

- **Souffre-douleur** ou **bouc-émissaire** (René Girard)

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

- **4 grandes catégories**
  - Les brutalités physiques
  - Les invectives et violences verbales
  - Les exclusions par rumeur
  - Le « cyberbullying » ( harcèlement par internet)

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

- **Le harcèlement diffère selon le sexe :**

Les garçons se battent, les filles font courir des rumeurs et isolent leur « victime »

- **Le harcèlement diffère selon l'âge :**

Violences physiques majoritaires en primaire  
Violences verbales au collège

- **Peu de harcèlement « croisé »**

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

- Des points communs cependant , chez les garçons comme chez les filles, les grands et les petits, **les vexations** portent :
  - sur le poids (50%)
  - La taille (15%)
  - Le « look » (12%)
  - Le patronyme (8%)
  - L'accent et style langagier (8%)
  - La couleur de peau, origine ethnique (4%)

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Agresseur, victime et spectateurs...

- Étudier la personnalité de l'agresseur ou de la victime ne suffit pas
- Le harcèlement est une **dynamique** mettant en œuvre une série d'interactions complexes : alternance des rôles, sympathisants, spectateurs actifs...

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Les caractéristiques de la dynamique

- une **différence** avec les autres (physique, de maturité, de comportement)
- Attention la différence peut être absolue ou **relative** ( ex: bon élève dans une mauvaise classe)
- Une différence non prise en compte par les **adultes** (parfois perçue mais ne savent pas comment faire)
- Qui aboutit à une **excitation** : signal de l'attaque pour les protagonistes, voyeurisme des spectateurs



# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## « Profils » de victimes

### Caractéristiques générales

- Mauvaise **compréhension** de l'attitude d'autrui (carence d'attribution d'intention)
- Ne **réagit** pas à temps
- **Isolement** (initial ou secondaire)

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## « Profils » de harceleurs

### Caractéristiques générales

- **Force** non canalisée, veut paraître « dur », refuse toute attitude d'obéissance qu'il associe à de la soumission
- Cherche à en imposer, se croit tout permis. Veut exercer un **emprise**
- Ils ont souvent été **exposés à la violence**

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Les spectateurs

- Peuvent appartenir potentiellement à la catégorie « harceleur » ou « victime »
- Fascinés par l'**excitation** de la situation, ce qui les prive pour un temps de leur capacité d'empathie avec la victime
- Côté victime : « mieux vaut l'autre que moi »
- Côté agresseur : « il ose ce que je n'ose pas »

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## La dynamique du harcèlement

- Une victime, un harceleur et un contexte
- L'agression a une dimension contextuelle
- Déclenche l'excitation du harceleur qui doit évacuer la tension interne
- L'excitation peut fasciner les spectateurs
- Le harceleur entraîne les spectateurs et justifie ainsi l'agression
- Tout dépend ensuite de la réaction de la victime (pérennisation si pas de réponse adaptée)

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Les contextes propices

- Les lieux : endroits **non surveillés** habituellement tels que toilettes ou couloirs mais aussi insuffisance de surveillance dans la cour ou les trajets scolaires (bus)
- Des contextes :
  - **ambiance** d'établissement délétère avec conflits entre adultes, peu disponibles pour s'occuper des élèves,
  - **Climat violent** entre élèves, non contenu,
  - **situation singulière** à laquelle les adultes ne savent pas faire face (gêne, incompréhension)

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Comment le reconnaître ? Les signes d'appel

- **Aucun signe spécifique**
- Tous les signes de mal-être :
  - **A l'école** : arrivée en retard, devoirs non faits, matériel oublié, agitation ou repli, **isolement** en récréation ( **le plus important**), échec scolaire
  - **A la maison** : troubles du sommeil, de l'alimentation changement de comportement, d'habitude, irritabilité, changement de camarades, somatisations diverses...
- Retenir la notion de **changement récent** (attention à l'idée fausse de la « crise d'adolescence »)

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Conséquences du harcèlement pour les victimes

- Liées à la **durée**, elle-même en relation avec les caractéristiques de la situation : fréquente et répétée mais **non quotidienne**, alternant avec des périodes de répit, voire d'amitié.
- Immédiatement : perte d'estime de soi (interrogation sur sa part de responsabilité)
- A distance : dépression, troubles des conduites alimentaires, tentative de suicide, phobie sociale

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Conséquences pour les harceleurs

(enquête de Young Voice, G.B, 2000)

- Deux fois plus enclins à **détruire** quelque chose
- Quatre fois plus impliqués dans les **casses** et autres **actes délictueux (ennuis avec la police)**
- Consomment deux fois plus d'**alcool** et trois fois plus de **drogues**.
- 20 % des filles et 40% des garçons ont des idées suicidaires; 10% des garçons ont fait une tentative de **suicide**.



# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Comment lutter contre le phénomène ?

- Dan Olweus a jeté les bases de la majeure partie des actions actuellement menées
- En prévention, deux groupes d'action au sein de l'établissement : la **réglementation** et les **lieux de parole**
- En traitement d'une situation de harcèlement : de **l'individuel**, du **collectif**

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Rôle des parents?

- Lutter contre toute les formes de violence (imitation)
- En parler avec son enfant
- Ne pas banaliser
- Consulter le site non au harcèlement

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Rôle des parents?

**Prenez rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée.**

- Exposez en détail ce que subit votre enfant.
- Vous pouvez vous aider de la fiche de repérage du site pour noter ce que vous avez constaté.
- Demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème.

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Rôle des parents?

**Si la situation est avérée**, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence.

- Informez-vous régulièrement sur le suivi de la situation de votre enfant ainsi que sur les actions menées au sein de l'établissement pour lutter contre le harcèlement.
- **Contactez un délégué de parents d'élèves** pour réfléchir au partenariat possible entre les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Rôle des parents?

- **Si vous hésitez** à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant le **numéro vert 3020**.
- **Votre enfant peut craindre de parler** : rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit
- **Ce qu'il est déconseillé de faire**
- Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## **Ce qu'il est déconseillé de faire**

- Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

# CYBERHARCELEMENT

## Identifier le cyber-harcèlement

- Un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électronique
- De façon répétée à l'encontre d'une victime
- Qui ne peut facilement se défendre seule
- Il se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies

# CYBERHARCELEMENT

## Les différentes formes

- Les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- La propagation de rumeurs
- Le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- La création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe
- La publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture



# CYBERHARCELEMENT

## Des modalités différentes

Le cyber-harcèlement se distingue du harcèlement physique à plusieurs niveaux :

- La diffusion massive et instantanée des messages peut toucher un très large public, il est très difficile d'en reprendre le contrôle
- Avec le cyber-harcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge au domicile, sans répit pour l'enfant. Plus aucun espace de sa vie n'est protégé.
- Le harceleur peut rester anonyme en agissant via un pseudo, et ne jamais se dévoiler, ce qui peut augmenter l'angoisse de la victime.
- Les contenus diffusés peuvent demeurer en ligne, même si le harcèlement cesse.

# CYBERHARCELEMENT

## Caractéristiques

- **Anonymat** : Les victimes de cyberharcèlement ne connaissent pas toujours l'identité de leurs harceleurs qui se cachent derrière un pseudo ou une fausse identité pour commettre leurs actes. Augmentant par la même occasion le sentiment d'insécurité que peut ressentir la victime, ne sachant pas qui s'en prend à elle.
- **Absence de face à face** : L'envoi de messages d'insultes ou de menaces se faisant par divers canaux numériques, harceleurs et victimes ne se rencontrent pas toujours. Le harceleur ne peut voir la douleur qu'il procure à sa victime, le visage étant le principal miroir des émotions. Le harceleur a donc du mal à ressentir de l'empathie pour sa victime à cause de la distance créée par les moyens modernes de communication. Ce qui peut encourager la banalisation de la violence et libéré certaines formes d'agressivités.

# CYBERHARCELEMENT

## Caractéristiques

- **Caractère permanent:** Les messages, photos et vidéos publiées et échangées via les canaux numériques, laissent des traces même après la fin d'un harcèlement. Les contenus diffusés restant en ligne permettent de prouver plus facilement la situation de harcèlement.
- **Diffusion massive:** Les publications humiliantes diffusées sur les réseaux sociaux sont visibles par un grand nombre d'internautes. Là où le harcèlement scolaire se limite aux remparts de l'école, désormais la victime humiliée est visible aux yeux de tous. Les internautes pouvant rapidement relayer les informations. Les frontières spatiales dans ce type de harcèlement n'existent plus.

# CYBERHARCELEMENT

## Des conséquences graves

- La cyberviolence et le cyber-harcèlement ont des conséquences graves sur le bien-être et la santé mentale des victimes mais aussi des agresseurs et des témoins.
- Il existe un consensus général selon lequel ces conséquences seraient plus importantes que celles du harcèlement traditionnel en raison des caractéristiques particulières de ce type de violence (anonymat, pouvoir de dissémination et public élargi etc.).
- Il existe des différences selon le type de cyberviolence et les jeunes sont plus affectés par des abus au moyen du téléphone portable ou par la diffusion indésirée de photographies/vidéo clips de la victime que par des courriels désagréables ou des agressions dans des réseaux sociaux.
- Contrairement à la violence ordinaire, face à l'écran, les victimes sont très souvent seules et ne peuvent pas être aidées par leurs camarades

# CYBERHARCELEMENT

## Des violences cumulées

- Les élèves victimes de cyber-harcèlement sont souvent également victimes de harcèlement au sein de l'École.
- Pour les agresseurs, internet offre une cour de récréation virtuelle dans laquelle ils peuvent poursuivre leurs actions.
- Avec le cyber-harcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge donc au domicile, et sans répit. Aucun espace de vie n'est protégé.
- Exposée 24 h/24 et 7 j/7, la victime connaît un état d'insécurité permanent, et se sent encore plus isolée et fragilisée.

# CYBERHARCELEMENT

## Des chiffres

- En France, 40% des élèves disent avoir été victimes d'une agression ou méchanceté en ligne.
- Le moyen le plus fréquemment cité reste le texto pour un élève sur cinq (20,3%), suivi d'appels téléphoniques méchants, humiliants, désagréables (13,9%), de l'usurpation d'identité (12,1%), de l'exclusion d'un groupe social en ligne (11,6%), de problèmes sur un chat/MSN.
- On constate donc que ce sont les téléphones portables qui sont le moyen privilégié de l'agression.
- En ce qui concerne les réseaux sociaux, 4.8% des élèves interrogés disent être victimes (Blaya, 2013).
- Le Happy Slapping reste minoritaire comme l'indiquent les chiffres de l'enquête nationale de victimation au sein des collèges publics et les travaux de C. Blaya.

# Cyberharcélements

## Signaux d'alerte chez la victime

- Anxiété, crainte ,
- faible estime de soi, commentaires négatifs,
- plaintes récurrentes, baisse d'intérêt pour les activités, troubles du sommeil, fatigue,
- retards / oubli de matériel,
- baisse des résultats scolaires,
- absences, menaces (se faire du mal ou faire mal aux autres),
- isolement du groupe /repli sur soi.

# Cyberharcélements

## Signaux d'alerte chez l'auteur

- attitude agressive / provocante et vision positive de ce type de comportement,
- faible empathie,
- cercle d'amis agressifs ou qui participent au harcèlement,
- ne reconnaît pas l'impact de ses actes,
- utilisation de nombreux comptes en ligne.



# Cyberharcèlements

## Responsabilités des adultes

- Tous les adultes doivent agir ensemble pour prévenir et combattre le cyberharcèlement. Ils ont responsabilité en termes de prévention mais aussi d'aide en cas de difficulté.
- L'âge de début d'accès à internet se situe aux alentours de 9 ans et ne cesse de diminuer. Rapidement, l'enfant va être équipé avec un outil numérique personnel : ordinateur, téléphone portable ou/et tablette. A partir de ce moment, tous les adultes présents dans la vie de l'enfant peuvent l'accompagner dans son utilisation numérique.
- Le cyberharcèlement étant le risque le plus important auquel un enfant est exposé sur Internet, il est le devoir de tous de prévenir et combattre l'intimidation en ligne.
- Les premiers adultes à prodiguer aide et conseils en matière de sécurité sur Internet sont les parents (60%) puis les enseignants (43%) et enfin les pairs (26%). L'âge des premiers pas sur Internet est de plus en plus bas (9 ans en moyenne).

# Cyberharcélements

## Responsabilités des parents

- Les parents ont tendance, à considérer les technologies numériques comme le domaine réservé de leurs enfants qui auraient davantage d'habiletés et de compétences.
- C'est souvent le cas pour la maîtrise technique de l'outil, en revanche ils ont une réelle méconnaissance des règles de fonctionnement ou des risques encourus.
- Les jeunes oublient souvent sur Internet les règles de bon sens, les principes de précaution ou de respect de soi et des autres.

# Cyberharcèlements: Prévention

## Préserver ses données privées

- Les enfants et les adolescents fournissent facilement ces éléments sur leurs profils des réseaux sociaux ou dans les discussions en ligne, alors qu'ils ne le font pas dans la vie « réelle ».
- Lors de l'inscription sur un site de jeu ou un réseau social, il est souvent demandé de fournir ses nom, prénom, date de naissance et adresse email pour la connexion. Une fois ces informations données, on peut choisir de ne pas toutes les afficher sur son profil (prendre un pseudo, masquer l'âge).
- Les autres informations personnelles qui peuvent être demandées ultérieurement par le site à des fins de ciblage ne sont pas obligatoires. Il s'agit du nom de sa ville et de son école, ses musiques ou livres préférés, les lieux visités...

# Cyberharcèlements: Prévention

## Gérer ses paramètres de confidentialité

- Les réseaux sociaux les plus populaires permettent aux utilisateurs de choisir qui a accès à leur profil / leurs informations.
- Pour les mineurs, il est conseillé de paramétrer un maximum d'éléments au niveau le plus restrictif.
- Facebook : paramétrer la visibilité de son compte à des « amis uniquement », refuser d'être indexé par d'autres sites web.
- Skype : limiter la visibilité de sa photo de profil à sa liste de contacts, et refuser les demandes de personnes qui ne sont pas dans cette liste.
- Twitter : Protéger ses tweets (messages) afin qu'ils ne soient pas disponibles publiquement.
- Ask.fm : Refuser de recevoir des questions anonymes.

# Cyberharcèlements: Prévention

## Sécuriser son mot de passe

- Entre amis, les jeunes s'échangent souvent les identifiants internet.
- En cas de conflit, la connaissance de ces informations facilite une vengeance qui peut passer par l'usurpation d'identité.
- Un mot de passe doit rester strictement privé et confidentiel.
- A la fin de chaque utilisation, il faut penser à se déconnecter de sa session, y compris sur les téléphones portables.

# Cyberharcèlements: Prévention

## **Respectez sa vie privées et celle des autres**

- Sur Internet et les téléphones, les enfants et les adolescents se mettent facilement en scène : ils prennent des photos suggestives, filment des moments d'intimité, racontent leurs joies et leurs peines... sans forcément avoir conscience de la taille de l'audience.
- Certaines images ou informations pourraient être mal interprétées et utilisées à mauvais escient.
- Il est important que les élèves comprennent bien le concept du droit à l'image et à la vie privée et prennent pour habitude de demander l'autorisation avant de diffuser une information qui implique une autre personne.
- Le cyber-harcèlement se manifeste au travers de contenus (écrits, photos ou vidéos) échangés par internet ou téléphone mobile, qui laissent des traces. Il est donc plus facile à prouver que d'autres types de harcèlement.

# CYBERHARCELEMENT Réagir

- Écouter la victime et les témoins : apporter un soutien pour éviter que la victime ne culpabilise. Lui conseiller d'éviter de répondre aux messages blessants et de bloquer tout contact avec ses harceleurs.
- Évaluer la situation : demander à la victime et aux témoins de présenter clairement les faits.
- Rassembler les éléments concrets : enregistrer et imprimer les éléments concrets constitutifs du harcèlement (captures d'écrans des messages injurieux, photos, sms, emails...).
- Signaler le contenu : la plupart des sites utilisés par les jeunes proposent des options de signalement des individus malveillants ou des contenus inappropriés. Si le contenu n'est pas rapidement supprimé par le site, contactez le numéro vert national **Net Ecoute 0800 200 000 / educnat@netecoute.fr** pour accélérer la procédure.
- Identifier les acteurs : si l'identité du harceleur n'est pas clairement visible dans les messages, un dépôt de plainte peut être conseillé.
- Informer l'équipe éducative : rassembler les informations disponibles sur les élèves concernés et protéger la victime.

# CYBERHARCELEMENT Réagir

- Entamer le dialogue avec la/les personnes éditrices : demander au(x) auteur(s) de retirer le contenu et de présenter des excuses auprès de la victime si cela se passe au sein de l'établissement.
- Prévenir les parents : à ce stade il est impératif d'engager la responsabilité des représentants légaux de l'élève victime comme ceux du ou des élèves auteurs.
- Réunir une commission éducative et prononcer des mesures éducatives : rassembler les parties prenantes pour résoudre la situation au sein de l'établissement, prendre éventuellement les mesures éducatives appropriées et organiser des interventions pédagogiques à destination des élèves et des parents en sollicitant l'association e-Enfance.
- Engager éventuellement une procédure disciplinaire : seuls les représentants légaux de la victime peuvent aussi entamer des démarches de nature judiciaire afin d'identifier le harceleur et/ou de voir engager des poursuites pénales.



# CYBERHARCELEMENT Réagir

Bien que le cyber-harcèlement ne soit pas une infraction réprimée en tant que telle par la loi française, l'auteur d'actes accomplis à cette fin est susceptible de voir sa responsabilité engagée sur le fondement du Droit civil, du Droit de la presse ou du Code pénal.

- Par exemple :

- Une injure ou une diffamation publique peut être punie d'une amende de 12.000€ (art. 32 de la Loi du 29 juillet 1881).
- Pour le droit à l'image, la peine maximum encourue est d'un an de prison et de 45.000 € d'amende (art. 226-1, 226-2 du Code pénal).
- L'usurpation d'identité peut être punie d'un an d'emprisonnement et de 15.000€ d'amende (art. 226-4-1 du Code pénal).
- La diffusion de contenu à caractère pornographique d'un mineur est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000€ d'amende.

# HARCELEMENTS A L'ECOLE

## Conclusion

- La violence pousse derrière les murs, elle est tapie partout où l'on laisse les enfants livrés à eux-mêmes, sans la présence d'un tiers régulateur ou médiateur
- La socialisation ne va pas de soi, le principe de plaisir cherche toujours à battre en brèche le principe de réalité.